



Ancienne locataire, je n'ai toujours pas eu ma caution

Par **steph**, le **07/03/2009** à **19:02**

Bonjour. J'avais donné mon préavis et j'ai donc libéré la maison le 02/10/08. A ce jour, je n'ai toujours pas eu le remboursement de ma caution (1300 €). Après plusieurs appels où je n'ai eu aucun retour, j'ai rappelé l'agence le 4/03/09 et j'ai précisé que si on ne me re-contactait pas avant 10 jours, je me verrais contrainte de remettre mon dossier au tribunal. Ce jour, le 07/03/09 j'ai reçu un AR de l'agence en me demandant de payer 849 € et de régler cette somme à ma convenance. Etait joint à ce courrier un devis d'une entreprise de peinture (datait du 05/03/09 où apparaîtrait en détail en m2 les pièces de cette maison pour la partie peinture, des joints de douche (non fait lorsque j'étais rentré dans cette maison).rnJoint également un courrier récapitulatif relatif aux charges de 2007 et 2008, où un restant dû apparaîtrait. Cette am, je suis allée voir la nouvelle locataire qui m'a rédigé un courrier stipulant n'avoir demandé que l'installation d'une cabine douche (parois) et que la peinture des volets extérieures soit refaites.rnQue dois-je faire ? Vers qui me tourner pour avoir des conseils et surtout quelle conduite à avoir ???? Par avance, je vous remercie de votre aide.rntél : 0607652595